

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Mardi 7 avril 2015

Ce mardi 7 avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Claudine LEDOLLEY, Sylvie BEAUFILS, Jean-Claude LECLERC, François LEGRAS, Gérard LARSONNEUR, Valérie LAISNEY, Philippe GOSSELIN, Jacky GAILLET, Pascale DUBOSCQ, Gaëtan COENEN, Michèle AGNES, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Auguste TESSON, Jean-Pierre LEGOUBEY, F. K'DUAL

Excusées : Nathalie LECOULLARD, Pierrette FILTOPOULOS

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Jacky GAILLET est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 Mars 2015

Le procès-verbal du 18 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

En présence de Madame Lydie Perrot-Lambert, Trésorière Générale du Centre des Impôts de Coutances, Madame Lucie LEBRUN a fait lecture de l'analyse proposée en préambule de la présentation du budget, rappelant l'année 2014 et présentant les projets de l'année 2015 ainsi que l'état de la dette de la commune.

III - Création de 4 nouveaux budgets annexes et assujettissement à la TVA :

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Trésorière et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer les 4 budgets suivants :

- **Lotissement artisanal – Route de Coutances**
- **Lotissement de la Jeannerie**
- **Maison Médicale**
- **Bâtiment « Ancienne Presse »**

Et décide de les assujettir à la TVA.

IV - Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014 et vote des budgets primitifs 2015 (budgets commune, camping, assainissement et des 6 budgets annexes : lotissement commercial, lotissement de la Chantelourie et ceux créés ci-dessus)

Madame Perrot-Lambert a présenté les différents budgets au conseil municipal.

Après avoir entendu la présentation par Madame Perrot-Lambert, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2014, qui n'apporte ni observation ni réserve de sa part.

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014, constate, aussi bien pour le budget « principal » que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Madame Perrot-Lambert, Receveur Municipale, a présenté les différents budgets au conseil municipal :

- **Budget « ASSAINISSEMENT »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 447 685 € en section d'investissement (dont 128 000 € de travaux de réparation sur les réseaux et pompes de relevage, 80 000 € pour le diagnostic du réseau et 147 375 € de travaux de réhabilitation du réseau suite au diagnostic) et à la somme de 519 330 € en section de fonctionnement.
- **Budget « lotissement de la Chantelourie »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget du lotissement de la Chantelourie, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 416 893 € en section d'investissement (avec encore 1 terrain restant à vendre et l'autre restant à percevoir) et à la même somme en section de fonctionnement.
- **Budget « CAMPING »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget du camping, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 85 170 € en section d'investissement (avec un emprunt inscrit de 30 000 €) et à la somme de 283 483 € en section de fonctionnement.
- **Budget « lotissement commercial »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget du « lotissement commercial », qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 760 108 € en section d'investissement et à la même somme en section de fonctionnement.
- **Budget « Lotissement artisanal – route de Coutances »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget « lotissement artisanal », qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 140 000 € en section d'investissement et à la même somme en section de fonctionnement (soit 120 000 € d'acquisition de terrains et 20 000 € de travaux), avec un emprunt inscrit du même montant.
- **Budget Lotissement de « la Jeannerie »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget « lotissement de la Jeannerie », qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 82 450 € en section d'investissement et à la même somme en section de fonctionnement (soit 7 450 € d'acquisition de terrains et transfert des terrains du budget communal, 25 000 € d'études et 50 000 € de travaux) avec un emprunt inscrit de 82 450 €.
- **Budget « Maison médicale »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget « maison médicale », qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 739 470 € en section d'investissement et à la même somme en section de fonctionnement (soit 666 700 € de travaux et 72 770 € d'études) avec un emprunt inscrit de 739 470 € sur 20 ans.
- **Budget « Ancienne Presse »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget « ancienne presse », qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 221 530 € en section d'investissement et à la même somme en section de fonctionnement (soit 174 400 € d'acquisition du bâtiment et frais

d'acte, 40 000 € de travaux) avec un emprunt inscrit de 154 700 € sur 20 ans et une participation du budget communal de 62 065 € ainsi que des loyers attendus pour 4 765 €.

- **Budget « COMMUNE »** : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 451 393 € en section d'investissement (dont 10 000 € de logiciel d'urbanisme et mise à jour de la cartographie, 6 000 € de fond de concours pour les P.A.V.E., 10 000 € d'acquisition de terrains, 83 600 € pour les immos corporelles, équipement des cimetières et plantations, 15 000 € pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, 47 000 € de travaux à l'ancienne salle de convivialité, 17 900 € pour l'église de Gouville, encore 24 600 € pour le logement à proximité de la micro-crèche, 64 500 € de travaux de défense contre la mer, 40 000 € pour la voirie et le mobilier d'éclairage public rue de la Mer, 498 000 € pour le site de la Filature et 58 500 € de travaux en régie dont 15 000 € pour la réfection des toilettes du bourg et 30 000 € pour le logement près de la micro-crèche). Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 2 180 148 €.

Monsieur Jean-Claude LECLERC précise son souhait de voir la somme inscrite en investissement pour le projet d'aménagement du site de la Filature, revue à la baisse lorsque ces dépenses seront engagées.

V - Amortissement des frais d'études payés en 2014

Après avoir entendu l'exposé de Madame la trésorière et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'amortissement des 2 notes d'honoraires au compte 203 du cabinet VARIANCE pour la restauration de la cale et les travaux d'urgence de défense contre la mer pour un montant total de 2 040 € TTC, sur 5 ans sur le compte 2803 « amortissement frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion »

VI - Vote des taux d'impositions 2015

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition de l'année 2014 pour l'année 2015 soit :

- Taxe d'habitation = 13.82 %
- Taxe foncière sur le bâti = 14.94 %
- Taxe foncière sur le non bâti = 29.41 %
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises – qui remplace la TP) = 14.57%

VII – Divers

- Acquisition de chaises « maternelles » pour la cantine scolaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'acquisition de 14 chaises pour la cantine et approuve le devis de la société VASSARD OMB pour un montant de 784 € HT.

- Révision du tarif wifi au camping :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la demande de révision des tarifs pour l'accès au wifi au camping, dans l'attente de la fibre et ainsi d'une connexion illimitée, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser les tarifs comme suit :

- 1 € = 2h
- 5 € = 10 h
- 10 € = 25 h

- Avenant au marché de travaux de la zone commerciale pour l'entreprise EUROVIA : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant n'ayant pas d'incidence financière et mettant à la charge du titulaire, des travaux de réalisation de reprise sur existants, supprimant les travaux relatifs à l'allée piétonne (voie nouvelle) et remplaçant la pose de fossé bétonné par une conduite de 400 de diamètre.
- Révision de la convention office de tourisme : après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice GOSSELIN, le conseil municipal donne un accord de principe à l'unanimité pour une année, afin que l'Office de tourisme puisse déposer sa demande de classement à la Préfecture.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la l'unanimité la mission proposée par le cabinet VARIANCE pour réaliser l'Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux. Cette mission est au prix de 200 € HT par ERP soit 2 800 € HT pour l'ensemble de nos bâtiments communaux concernés.